

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014 À 20 HEURES 00

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,  
Marie-Line THEIS, René BAGARD, Christelle PHULPIN, Michel THIEBAUT  
Aurélien BANSEPT, Daniel THIERY, Thierry VOIGNIER, Gérard BONATO,  
Armelle JACQUEL, Line SKORKA, Christophe BERNASCONI, Sarah  
GRIVEL, Nadine FRESSE, Daniel MALE, Stéphanie SISTEL, Chantal  
ARNOUX, Renée BALY, Jean-Yves BOITTE,

Absents excusés : Jean GRANDPRE, Annie LEVREY DELON, François MARCHAL,  
Evelyne FREY.

Procurations : Jean GRANDPRE à Michel THIEBAUT, Annie LEVREY DELON à Marie-Line  
THEIS.

### **1. MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE DEFINITIVE RUE DU CALVAIRE.**

Michel THIEBAUT rappelle que la Commission des « Appels d'Offres » a procédé à l'ouverture des enveloppes, le 10 Juillet 2014, en présence du cabinet Pro Concept de Saint-Dié-des-Vosges.

Le montant estimatif des travaux, éclairage public compris, était de 77 894 € H.T, cinq entreprises ont remis des offres.

ENTREPRISES	COLAS	TRAPPID BIGONI	EIFFAGE	PEDUZZI	PASQUIER
Montant H.T	35 437.00 €	38 945.00 €	39 788.87 €	41 890.00 €	47 005.00 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis de la Commission des Appels d'offres.

Retient la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 35 437 € H.T et approuve les termes du marché.

Monsieur Michel THIEBAUT informe le Conseil que les travaux débiteront très certainement semaine 38.

## **2. DEVIS EMANANT DE L'ENTREPRISE CITELUM RELATIF AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU CALVAIRE.**

Michel THIEBAUT propose en complément de valider l'offre de CITELUM pour les travaux d'éclairage public, Rue du Calvaire, pour la fourniture et la pose de câble et de 4 mats en acier, pour un montant de 5 747.80 € H.T soit 6 897.36 € T.T.C.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les devis de fourniture et pose d'éclairage public, Rue du Calvaire pour un montant global de 5 747.80 € H.T, soit 6 897.36 € T.T.C.

## **3. REALISATION D'UN SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.**

Monsieur Michel THIEBAUT, après avoir fait le point sur le dossier et expliqué que les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et de mise en conformité des traitements ne pourraient commencer qu'après avoir réalisé un schéma de distribution de l'eau potable, demande au Conseil de bien vouloir approuver cette mission complémentaire du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage EAU 88 pour un montant de 6 500 € H.T

Monsieur THIEBAUT précise que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse finance à hauteur de 70% cette nouvelle prestation, soit une subvention de 4 550 €.



Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention :

Approuve la réalisation d'un schéma de distribution d'eau potable par le cabinet EAU 88 pour un montant de 6 500 € H.T et demande une subvention à l'Agence de l'Eau d'un montant de 4 550 €.

## **4. MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU POTABLE.**

Michel THIEBAUT propose de lancer un marché public à bon de commande pour 3 ans relatif à l'entretien du réseau d'eau potable comprenant l'ensemble des travaux possibles sur le réseau, en demandant au cabinet EAU 88 une mission d'assistance conseil pour le suivi de la procédure et l'analyse des offres.

Le montant de la prestation forfaitaire proposée par le cabinet est de 3000 € H.T, soit 3 600 € T.T.C.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la mission d'assistance conseil avec le cabinet EAU 88 de Saint-Dié-des-Vosges pour un montant de 3 000 € H.T, soit 3 600 € T.T.C.

**5. MARCHE DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC ASP ARCHITECTURE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ISOLATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER MAIRIE-POSTE.**

Après consultation, il est proposé au Conseil de valider l'offre du cabinet ASP ARCHITECTURE de Saint-Dié-des-Vosges pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la Mairie et de la Poste.

	ASP ARCHITECTURE	SCHMITT JEAN-LUC	PAQUOT DOMINIQUE
Mission	24 000.00 €	25 200 €	25 680.00 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix du cabinet ASP ARCHITECTURE de Saint-Dié-des-Vosges pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la Mairie et de la Poste, pour un montant de 24 000 € T.T.C.

**6. CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE ICARE POUR LA MISE A JOUR DU LOGICIEL RELATIF AU RADAR PEDAGOGIQUE :**

La Commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique auprès de la société ICARE, il s'agit maintenant d'approuver le contrat de maintenance, pour un montant annuel de 198 € H.T, soit la somme de 237.60 € T.T.C.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du contrat de maintenance du radar pédagogique avec la société ICARE pour un montant annuel 198 € H.T, soit 237.60 € T.T.C.

**7. CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE PECHE D'ETIVAL-CLAIREFONTAINE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'ECLOSERIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE.**

La société de Pêche a créé une écloserie au cours de l'année 2012. Dans ce cadre, vu l'importance de la dépense (11 245 € H.T), le Conseil Municipal précédent, lors de la séance du 30 Mai 2012, avait décidé de prendre en charge les travaux pour le compte de l'association qui s'engageait à rembourser le montant H.T, la commune récupérant la TVA.

La deuxième tranche des travaux s'élève à la somme de 3 385.91 € H.T.



Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention :

Approuve les termes de la convention avec la société de pêche pour la réalisation de la deuxième tranche des travaux de l'écloserie, pour un montant de 3 385.91 € H.T remboursable par l'Association suivant une échéance à définir.

## **8. BAIL RELATIF A LA LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL 8, COUR DES MOINES SUITE AU DEPART DE L'ANCIEN LOCATAIRE.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la location d'un logement communal, 8, Cour des Moines à Madame Mailis MARCHAL, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014, pour une durée initiale de trois années et un loyer mensuel de 488.68 € + 15 € de charges soit 503.68 €.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION EMANANT DU CLUB VOSGIEN.**

Monsieur le Maire rappelle la procédure mise en place pour les demandes de subventions et indique que le Club Vosgien a été oublié.



Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 2 abstentions :

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 350 € au Club Vosgien section locale de Raon-l'Étape.

## **10. DEMANDE DE SUBVENTION EMANANT D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION STIVALIENNE MILCHATSLOR.**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de subvention pour une toute nouvelle association MILCHATSLOR. Cette association a pour objet la réduction de la surpopulation féline en sensibilisant les particuliers à la stérilisation de leur chat et en limitant les abandons.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe depuis plusieurs années une association stivalienne subventionnée ayant le même objet.

Monsieur THIERY apporte les précisions suivantes :

La présidente exerce le métier d'aide vétérinaire et désire apporter des conseils ciblés sur le bien vivre avec son animal de compagnie aux propriétaires. Monsieur THIERY lui propose de se rapprocher de l'association existante CHATIVAL.



Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 3 abstentions :

Décide de ne pas subventionner cette nouvelle association et propose à Madame la Présidente de se rapprocher de l'association CHATIVAL.

## **11.DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EMANANT DES PEP D'EPINAL.**

Les PEP des Vosges organisent depuis plusieurs années une activité d'aide à la scolarité auprès des élèves malades et accidentés du département. Ce service est animé par une animatrice sociale salariée et une enseignante chargée de construire les projets pédagogiques. Les interventions sont quant à elles assurées au domicile des élèves ou à l'hôpital par 150 enseignants, indemnisés de leurs frais. Un élève sur la Commune a bénéficié de ce service en 2013.

En 2012, la Commune a versé une subvention de 100 €.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 €.

## **12.ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE ET CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES.**

Madame Christelle PHULPIN propose une convention d'engagement réciproque avec toutes les associations participant aux nouvelles activités pédagogiques du vendredi après midi. Cette convention précise notamment que la Commune subventionnera les associations à hauteur de 20 € de l'heure effectuée, soit sur une année scolaire environ 700 € par activité.

Monsieur Daniel THIERY propose de rajouter un paragraphe concernant les enfants qui sont pris en charge par d'autres personnes que les parents ou lorsqu'ils rentrent seuls à la maison.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'attribution d'une subvention de 20 € par heure réellement effectuée.

Approuve les termes de la convention avec les associations et demande à Monsieur le Maire de rajouter les articles nécessaires dans le cas où les enfants seraient pris en charge par d'autres adultes que les parents et également lorsqu'ils rentrent seuls chez eux.

## **13.APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

## **24. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- **Mise en place de l'Entretien Professionnel en remplacement de la notation.**

Il est proposé aux membres du Conseil de remplacer la notation annuelle des employés par un entretien professionnel de même périodicité, qui a pour finalité d'évaluer les aptitudes professionnelles de chacun, comme le prévoit à titre expérimental l'article 76-1 de la loi 84-53 du 26/01/84 susvisée issu de la loi mobilité du 3/08/2009.

L'entretien professionnel déroge au principe de la notation et de l'appréciation générale exprimant la valeur professionnelle, il supprime donc la note chiffrée.

**Objet de l'entretien :** il porte principalement sur :

- ✚ Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- ✚ Détermination des objectifs assignés pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels,
- ✚ La manière de servir,
- ✚ Les acquis de son expérience professionnelle,
- ✚ Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- ✚ Les besoins de formation eu égard aux missions qui lui sont imparties,
- ✚ Les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

**Conduite de l'entretien :**

- ✚ Entretien annuel conduit par Marie-Line THEIS et Christophe MARBACH (D.G.S),
- ✚ Donne lieu à l'établissement d'un compte rendu, daté et signé par le supérieur hiérarchique et comporte une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle au regard des critères d'appréciation.

**Critère d'appréciation de la valeur professionnelle :**

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée, au terme de l'entretien, sont en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité assumé.

- ✚ L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- ✚ Les compétences professionnelles et techniques,
- ✚ Les qualités relationnelles,
- ✚ La capacité d'encadrement ou le cas échéant à exercer des fonctions de niveau supérieur.

**Modalité d'organisation de l'entretien professionnel :**

- ✚ Convocation huit jours au moins avant le jour de l'entretien,
- ✚ La convocation est accompagnée de la fiche de poste et d'un exemplaire de la fiche d'entretien,
- ✚ Le compte rendu porte sur les thèmes abordés dans l'objet de l'entretien



Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 3 abstentions :

Approuve la mise en place de l'entretien professionnel en remplacement de la notation.

- **Goûter des personnes âgées à la résidence le mardi 16 septembre à 14 heures.**
- **Journées du patrimoine les samedi 20 et dimanche 21 septembre.**
- **Salon de la basse-cour les samedi 27 et dimanche 28 septembre à la salle polyvalente.**
- **F.I.G conférence « Géographie et action », vendredi 3 Octobre à la salle des fêtes à 20 heures.**

**Séance levée à 21H15**